AR PREFECTURE
016-200054047-20170316-20170316N11-DE
Reçu le 22/03/2017

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés-Absents : 10
Délégations : 09

Date de Convocation: *8 mars 2017*

Date d'affichage : *8 mars 2017*

Le seize mars deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 8 mars 2017, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Mme VICTOR Nathalie, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: VILLEDARY Véronique, M. PONTCHARRAUD Michel, , M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme BARRY Marie-Christine, Mme DUMASDELAGE Chantal, , M. GOWLAND James, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, M. POINTIER Emeric, Mme VIGNAUD Christine

Délégations : VILLEDARY Véronique à Mme LAMANT Marie-Line, M. PONTCHARRAUD Michel à M. GERMANEAU Gilbert, M. VIGNAUD Jean-Michel à M. GUINOT Jean-François, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme COURSAGET Mireille, M. GOWLAND James à M. BOOB Frédéric, M. MASDOUMIER Pascal à M. GAULTIER Emmanuel, M. POINTIER Emeric à M. GANTHEIL Robert, Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

2017/03/16
N°11

11 - Finances. Adoption Compte Administratif 2016 budget Caisse des écoles

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les comptes du budget Caisse des écoles ont été clôturés en 2014 par délibération n°15 le 04.12.2014.

Il indique que le budget général de la commune a pris à sa charge les services périscolaires.

Monsieur le Maire précise qu'aucune opération de dépenses et de recettes pour l'année 2016 n'a été effectuée sur ce budget qui se traduit par un compte administratif ne présentant aucune opération.

Il ajoute que selon l'article L.212.10 le budget caisse des écoles restera en sommeil pendant 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, date à laquelle ce budget disparaîtra.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE qu'aucune opération de dépenses et de recettes pour l'année 2016 n'a été effectuée sur ce budget qui se traduit un compte administratif ne présentant aucune opération.
- APPROUVE un compte administratif présenté ci-avant.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 20 mars 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens